

**Avis n° 2022/06**  
**relatif à l'accréditation du**  
**Conservatoire national des arts et métiers**  
**à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

### Établissement / École

<b>Nom :</b>	<b>Conservatoire national des arts et métiers</b>
<b>Sigle :</b>	Cnam
<b>Nom de marque :</b>	EICnam
<b>Type :</b>	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
<b>Académie :</b>	Paris
<b>Sites de l'école concernés par l'audit :</b>	Beyrouth, Nahr Ibrahim, Tripoli, Bikfaya (Liban)

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie NS** (Nouveau site pour délivrer une formation existante) :

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Bâtiment et Travaux publics, en formation continue sur les sites du Liban

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Informatique, en formation continue sur les sites du Liban

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Mécanique, en formation continue sur les sites du Liban

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie électrique, en formation continue sur les sites du Liban

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Énergétique, en formation continue sur les sites du Liban

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Génie des procédés, en formation continue sur les sites du Liban

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Systèmes électroniques, en formation continue sur les sites du Liban

Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, spécialité Télécom et Réseaux, en formation continue sur les sites du Liban

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par le Conservatoire national des arts et métiers ;
- Vu le rapport établi par Georges SANTINI (rapporteur principal et expert auprès de la CTI), Hélène GRIMAUULT-DUC (membre de la CTI et co-rapporteuse), Francis ALLARD (expert auprès de la CTI), Jacques BERSIER (expert international auprès de la CTI) et Axel GUZA (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 juin 2022 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Extension de l'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <b>spécialité Bâtiment et Travaux publics</b> <a href="#">sur les sites du Liban</a>	Formation continue hors temps de travail	2022	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <b>spécialité Informatique</b> <a href="#">sur les sites du Liban</a>	Formation continue hors temps de travail	2022	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <b>spécialité Mécanique</b> <a href="#">sur les sites du Liban</a>	Formation continue hors temps de travail	2022	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <b>spécialité Génie électrique</b> <a href="#">sur les sites du Liban</a>	Formation continue hors temps de travail	2022	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <b>spécialité Énergétique</b> <a href="#">sur les sites du Liban</a>	Formation continue hors temps de travail	2022	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <b>spécialité Génie des procédés</b> <a href="#">sur les sites du Liban</a>	Formation continue hors temps de travail	2022	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <b>spécialité Systèmes électroniques</b> <a href="#">sur les sites du Liban</a>	Formation continue hors temps de travail	2022	2023-2024	restreinte
Ingénieur diplômé du Conservatoire national des arts et métiers, <b>spécialité Télécom et Réseaux</b> <a href="#">sur les sites du Liban</a>	Formation continue hors temps de travail	2022	2023-2024	restreinte

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour le Cnam**

- Mettre en œuvre la démarche qualité sur l'ensemble des programmes FC/HTT
- Prendre en compte les recommandations concernant les huit spécialités FC/HTT et formulées en 2018, 2020 et 2021

### **Pour l'École**

- Structurer et développer les liens avec les entreprises et mieux les intégrer dans les instances de l'école ;
- Renforcer la pertinence des programmes en s'appuyant sur une démarche compétences plus structurée, opérationnelle et visible ;
- Assurer, sur place et dans tous les sites libanais, un encadrement de permanents suffisant ;
- Veiller à remplacer rapidement les départs des permanents (ex : responsable de spécialité BTP) ;
- Veiller à l'accès des auditeurs à des équipements pédagogiques adaptés ;
- Mettre en place les actions appropriées pour diminuer les taux d'échecs ;
- Mettre en place une enquête emploi concernant les diplômés récents.

### **Pour la spécialité Bâtiment et Travaux publics**

- Actualiser les cursus et syllabus de la formation déployée au Liban au regard des nouvelles compétences attendues par la profession et proposer aux élèves-ingénieurs libanais un choix plus important d'unités d'enseignement (UE) du catalogue CNAM/HTT ;
- Ouvrir aux auditeurs libanais une spécialité travaux ;
- Équiper les locaux afin de mener à bien les travaux pratiques sans se limiter aux installations numériques prévues dans le nouveau bâtiment Pourvoir les travaux pratiques (au-delà du numérique prévu dans le nouveau bâtiment).

### **Pour la spécialité Génie des procédés**

- Renforcer le lien avec les entreprises des secteurs concernés ;
- Elaborer et déployer une stratégie de communication et promotion adaptée.

### **Pour la spécialité Mécanique**

- Stabiliser les flux d'étudiants diplômés ;
- Améliorer la fiche de compétences et la matrice croisée compétences / UE ;
- Expliciter la nature des actions en place pour développer une formation à la recherche ;
- Préciser le niveau de langue et l'expérience à l'international ;
- Développer les interactions avec les EICnam Matériaux ;
- Augmenter le nombre d'enseignants-chercheurs dans les deux parcours de la spécialité.

### **Pour la spécialité Génie électrique**

- Réanalyser les besoins en travaux pratiques.

### **Pour la spécialité Informatique**

- Mettre à niveau le syllabus en y introduisant les notions de Cybersécurité, Block Chain, IA, ios', NFT, ...

### **Pour la spécialité Télécom et Réseaux**

- Renforcer la communication et la promotion de cette spécialité ;
- Compléter le syllabus de la spécialité en introduisant des modules sur les techniques absentes (Block Chain, Cybersécurité, réseaux satellitaires, ...).

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 14 juin 2022

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 13 juillet 2022



La présidente  
Elisabeth CRÉPON